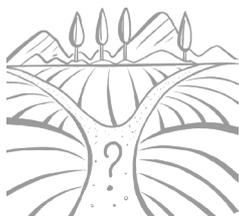


# Etude de cas de l'enjeu du rééquilibrage des protéines dans l'alimentation



**Les politiques publiques actuelles sont très engagées pour une agriculture et une alimentation durable ainsi que pour la réduction de notre empreinte environnementale.**



Dans les faits, les certifications et le local tiennent une place essentielle dans le débat mais paradoxalement, la question des protéines, pourtant centrale dans la recherche, n'est considérée que partiellement.



L'étude consiste à clarifier la place de ces protéines, face aux enjeux de santé et d'environnement et d'étudier comment les coopératives agricoles et la restauration collective intègrent ces enjeux dans leur stratégie.

## Méthode



**Bibliographie** pour le modèle qualitatif permettant de raisonner la place de l'élevage et des protéines animales.

**Enquête** par des entretiens semi-directifs auprès de 9 acteurs de coopératives agricoles et 9 acteurs de la restauration collective d'Occitanie.

**Atelier d'échanges** entre ces acteurs régionaux.

## ACTEURS DE L'ÉTUDE

### Accompagnants :

- ★ Des responsables de coopératives agricoles et de structures de la restauration collective

## RÉFÉRENCES AGROÉCOLOGIQUES

- ★ [Systèmes alimentaires durables](#)
- ★ [Alimentation durable des animaux d'élevage](#)
- ★ [Légumineuses](#)
- ★ [Une seule santé](#)



Définitions sur [dicoagroecologie.fr](http://dicoagroecologie.fr)



## Pour aller plus loin

Dans la rubrique « cas d'étude » du projet ATA-RI sur [www.psd-r-occitanie.fr](http://www.psd-r-occitanie.fr), retrouvez :

- ★ une [explication de l'étude](#) et un [document de synthèse des résultats](#)
- ★ la [présentation en vidéo des enjeux autour des protéines](#) par Michel Duru
- ★ une [journée de restitution et d'échanges](#) qui a rassemblé les protagonistes de cette étude
- ★ un atelier sur « [Élevage, produits animaux et légumineuses : comment en faire un trio gagnant en Occitanie ?](#) » le 8 mars 2021.

## TERRAIN D'ÉTUDE





## Les motivations à la transition agroécologique

### Pour les accompagnants

- Un intérêt économique tant pour les coopérateurs que pour les cantines.
- Le sens que cela donne à leurs activités et qui permet de créer du lien social au sein des structures.



## Les moyens mis en oeuvre pour cette transition agroécologique



### Pour les coopératives :

par le développement des légumineuses à graines pour la consommation humaine en allant jusqu'à la commercialisation.

*Les coopératives enquêtées qui le mettent en place sont de taille modeste.*

### Pour la restauration collective :

par le développement de menus plus végétalisés, avec plus de travail en cuisine, plus de produits bio et locaux, et une sensibilisation des parents.



### Présence d'un leader :

pour insuffler les changements.



## Qu'en retient-on pour l'accompagnement à la transition agroécologique ?

- ★ L'importance de la sensibilisation des publics (décisionnaires, consommateurs) sur ces aspects, par exemple grâce à des supports ludiques.
- ★ Réduire la consommation de protéines animales n'est pas toujours abordé dans la restauration collective et cette option n'est pas envisagée dans le milieu agricole.
- ★ L'approche participative menée dans l'atelier d'échanges a permis de faire se rencontrer, voire d'établir des liens, entre les coopératives agricoles et les acteurs de la restauration autour de sujets tels que les légumineuses, l'approvisionnement local...
- ★ Les différents leviers de la transition agroécologique des systèmes alimentaires sont assez bien connus des uns et des autres (du bio, du local), mais pour la plupart, cela manque de « finesse ». C'est pourquoi mettre en débat la question des protéines permet d'élargir les choix tant du côté de l'alimentation (menus plus végétalisés) que de l'agriculture (intérêt des légumineuses et des produits animaux les meilleurs pour la santé).

Etude menée par :  
Thomas Pamponneau (stage ESP) 2018 / Claire Le Bras (stage ENSAT) 2019 / Michel DURU (UMR AGIR)

Cette recherche a bénéficié du soutien du Programme PSDR4 Occitanie (projet ATA-RI, 2016-2020), financé par INRAE et la Région Occitanie.



INRAE

